

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 28 juin 2023

46 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,
Procurations : SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SEGUIER Virginie à DUIHAYER-GARBOT Yvette,
Absent : BENEZECH Claude. RASSIER Jean-Marie,
Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Fixation des tarifs des régies de recettes communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 21 septembre 2022 par laquelle il fixait les tarifs des régies communales :

- Accueil de Loisirs Périscolaire (restauration scolaire et activités)
- Services Mairie (photocopies, relevés cadastraux, droit de place, publication, location de salle, location de matériel)

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs suivants pour chacune des régies :

Droit de place - imputation au 73154	
Marché hebdomadaire sans branchement électrique	3 €
Marché hebdomadaire avec branchement électrique	5 €
Camion d'outillage	50 €
Cirque / spectacle sans branchement électrique	100 €
Cirque / spectacle avec branchement électrique	150 €
Publication	1.10 €
Location de salle - imputation au 752	
Salle polyvalente	300 €
Salle du Peuple - mai à octobre	100 €
Salle du Peuple - novembre à avril	130 €
Location de matériel - imputation au 7088	
Chaise emportée	0.15 €
Chaise livrée	0.25 €
Table emportée	1.50 €
Table livrée	2.50 €
Ramassage des encombrants - imputation 7032	
Forfait par passage mensuel	10 €
Occupation du domaine public - imputation au 7032	
Détail fixé par délibération du 12/04/2019	0.50 € / m ²
Photocopies / Extraits cadastraux - imputation au 70388	
Extrait de matrice cadastrale	1.85 €
Plan cadastral	1.85 €
Photocopie A4	0.20 €
Photocopie A3	0.40 €

Accueil de Loisirs Périscolaire	
Repas au restaurant scolaire - imputation au 7067	
Tarif normal	4.60 €
Tarif réduit QF < ou égal 600 €	4.10 €
Tarif repas fourni par la famille	1.80 €
Activités du matin ou du soir - imputation au 70632	
Tarif normal	0.80 €
Tarif réduit QF < ou égal 600 €	0.40 €

La seule modification concerne les tarifs de cantine à l'ALP qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour les deux régies :
 - o Accueil de Loisirs Périscolaire
 - o Services Mairie

- **PRECISE** qu'une caution sera demandée :
 - o Pour la location de la salle polyvalente : 800 € pour les dégradations éventuelles et 150 € pour le ménage ;
 - o Pour la location de la salle du Peuple : 400 € pour les dégradations éventuelles et 150 € pour le ménage ;
 - o Pour la location de chaises et de tables : 76 € pour les dégradations ou les disparitions éventuelles.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

